

Rapport d'activité de la CDA 44

Saison 2021/2022

LES MISSIONS DE LA CDA44 :

- Désignations
 - arbitrage sur les championnats régionaux
 - arbitrage CDFSoit environ 200 désignation sur la saison 2021-2022
- Suivi des rectificatifs des arbitrages
- Formation marqueurs
- Formation arbitres
- Réalisation de supports pour les formations
- Etroite collaboration avec la CRA sur diverses actions :
 - suivi des arbitres diplômés pour leur permettre de progresser
 - Suivi des arbitres pour changer de grade

Les missions sont riches et très variées

La CDA a dû déployer une grande énergie pour mener à bien ses différentes tâches.

En ce qui concerne les désignations, la saison s'est décomposée en 3 temps :

- Une première phase de septembre à octobre qui s'est très bien déroulée sur le plan des désignations. Pas ou si peu de modification. Un grand merci à tous les arbitres du 44 qui ont honoré leur désignation en faisant preuve de professionnalisme
- Une deuxième phase de janvier à février avec beaucoup de reports de matchs
- Une troisième phase de mars à mai : compliquée à gérer avec beaucoup de modifications à faire sur les désignations arbitrage suite aux reports de matchs. La fin de saison a été très éprouvante !

Tout au long de la première phase la CDA a cherché à s'entourer de personnes compétentes et de confiance pour l'aider dans ses missions (même ponctuelles).

Ainsi : Kim (USB), Amandine (VBN), Benoît (SHVB), Ludivine(ASBR), Anaïs (VBN), Célia (SNVBA), Lorry (USB) sont venus renforcer la CDA44.

Un grand merci à eux, en espérant qu'ils ont trouvé satisfactions sur les actions qui leur ont été attribuées (malheureusement fortement perturbées par le COVID) et que nous pourrons poursuivre notre collaboration pour les saisons à venir.

POINT FORMATION MARQUEURS

Mise en place de formations marqueur par secteur géographique

La CDA souhaite que les formations marqueurs se fassent à la demande des clubs et par regroupement géographique.

Regroupement de clubs :

- ASBR, SHVB, USB, volley club du LAC
- VBN, SDM, ASCED
- ESPERANCE SPORTIVE DE ROUGE, ASC DERVALAISE,
- SNVBA, LA BAULE, Pornic

Quand un club a besoin d'une formation marqueur, il doit en informer la CDA44

L'information sera transmise aux clubs du même secteur géographique.

A charge aux clubs de fournir une salle équipée pour visionner les supports (les formations se déroulent le samedi matin de 9 h 00 à 13 h 00)

La CDA44 veillera à ce que cela ne soit pas toujours le même club qui organise !

4 sessions de formation au cours de cette première phase

- 2 au VBN
 - 02/10/2021 : 3 licenciés du VBN + 1 de Bouguenais
 - le 20/11/2021 : 8 licenciés du VBN
(validation sur les matchs de N2 et N3)
- 1 à St Nazaire (formation + validation à suivre sur un match de volley loisir organisé par le SNVBA)
 - 16/10/2021 : 10 licenciés de St Nazaire
- 1 à Couéron
 - 05/03/2022 : 9 licenciés de COUERON et 6 licenciés du SHVB

Soit 37 MARQUEURS FDME formés sur la saison 2021/2022

Expérimentation du support FDME créé par Nelly Girault, Annie HEUSSAFF et Adrien ISNARD

- Ce support a été et validé par la CRA et transmis aux autres CDA de la ligue des Pays de la Loire

2 élus sont en charge de la formation marqueur : Nelly Girault et Annie Heussaff

3 autres personnes cooptées par la CDA44 se sont jointes à la formation marqueur : Anaïs André, Célia Lagisquet et Lorry Obinio

Nous les accompagnerons sur les premières formations afin qu'ils soient autonomes et puissent ainsi épauler la CDA

FDME DEPARTEMENTALE

Pour faciliter le contrôle des feuilles de matchs de départemental, le comité a acté pour l'utilisation de la FDME simplifiée sur les championnats départementaux seniors. La mise en place de la FDME sera effective dès la saison 2022 - 2023.

Un tuto sera disponible sur le site du comité pour utiliser la FDME simplifiée

POINT FORMATION ARBITRES

Cette année la CDA44 avait proposé en début de saison aux clubs une formation "en ligne" pour la théorie avec examen en fin d'année. Nous n'avons pas pu honorer ce projet pour des raisons techniques. Après réflexion, ce n'est pas judicieux de préparer les stagiaires tout au long d'une saison et de leur faire l'examen en fin d'année après avoir effectué la pratique. Les formations théoriques pour les saisons à venir auront lieu entre les vacances d'octobre et de Noël :

- cela laisse le temps aux clubs de faire leur rentrée et de motiver leurs licenciés
- c'est une période où il n'y a pas ou peu d'examens scolaires et universitaires
- septembre-octobre permettrait ainsi de finir les validations des stagiaires de la saison précédente.

Pour la saison 2021 - 2022 nous avons eu 28 stagiaires. 8 étaient inscrits avant la pandémie et avaient déjà validé la partie théorique..

Le club de Pornic a manifesté en décembre 2021 la volonté de demander une formation (théorique) arbitre pour anticiper leur montée en régionale la saison prochaine.

Au total : 12 stagiaires ont été validés

- 5 du club de Mauves
- 4 du club de Couéron
- 2 du VBN
- 1 du club de SHVB

Bienvenue à eux !

Les stagiaires ont été assidus et très compétents.

Nous avons des stagiaires de qualité, assidus et compétents, certains pourront faire des arbitrages en régional dès la saison prochaine et mêmes des coupes de France jeunes (c'est remarquable !)

1 élu en charge de la formation arbitrage : Nelly Girault

Merci à Benoit déjà élu au comité en charge de la Commission Sportive qui rejoint la commission arbitrage.

Il sera en charge de désigner les stagiaires arbitres en formation et de leur attribuer un formateur disponible.

Points DAFA

Certains clubs au niveau régional et national manquent d'arbitres pour couvrir leurs points DAFA :

Ils sont à la fois soit joueur ou entraîneur et arbitre voire les 3 en même temps. C'est donc difficile pour eux de faire beaucoup d'arbitrages et d'apporter des points à leur club.

1 club du 44 ne couvre pas ses point DAFA pour la saison 2021-2022

2 autres clubs en difficultés mais sauvés par les arbitres en formation

La CDA déplore que les plus gros clubs du 44 envoient très peu ou pas du tout de licenciés en formation.

AMENDES POUR MANQUEMENT D'ARBITRES EN DEPARTEMENTAL

Il n'y aura pas de club sanctionné financièrement cette saison. La CDA considère que la saison 2021-2022 est une reprise après 2 années de pandémie.

La saison prochaine les clubs qui ne seront pas en règle sur les matchs de départemental (absence d'arbitres ou d'arbitres en formation) devront s'acquitter d'une amende de 50 € par match.

Un premier relevé sera établi et facturé à la fin de la première phase, un deuxième sera effectué en fin de saison.

Il ne faut pas hésiter à faire appel aux autres clubs pour solliciter des arbitres ou des arbitre en formation

Projets de la CDA44 :

- revalorisation des indemnités arbitres en départemental : 15 euros (**soumis au vote des clubs à l'AG pour la saison 2022-2023**)
- les stagiaires en formation percevront la même indemnité
- retour aux désignations neutres au niveau départemental d'ici 3 ans (ce qui laisse un peu de temps pour que chaque club envoie suffisamment de licenciés en formation)

Projets à aborder sur la prochaine saison

Suivant validation par le CA du Comité

- Pour combler les manques de marqueurs en Régional et d'arbitres en départemental, certains clubs s'entraident

la CDA44 souhaiterait que cette entraide se développe au niveau Régional afin que chaque club puisse assurer ses points DAFA

Les clubs remplissant largement leurs points DAFA, pourraient prêter un arbitre (qui assure beaucoup de points contre un arbitre qui en a moins)

A charge à la CDA de faire en sorte que les clubs prêteurs ne se retrouvent pas en difficulté !

→ des prêts d'arbitres (renouvelables ou non) auprès de clubs aujourd'hui en difficulté (à condition que ces clubs régularisent leur situation en mettant des licenciés en formation)

- FFSU géré par Michel Clouet (quelques petits problèmes en début de saison)

- Arbitrages des matchs pour les sourds et malentendants

